

conseiller plus fûté que ses collègues finira par voir qu'il y a un joli *booklage* à faire avec une bibliothèque, et il proposera peut-être au Conseil de voter quelques milliers de piastres à cet effet. Espérons le.

Nous nous inscrivons donc en tête pour l'idée d'une Bibliothèque Populaire.

Maintenant nous nous inscrivons également contre le projet de M. Perrault.

Ce diable d'homme a la manie de tout accaparer !

Voilà qu'il veut encore empoigner la Bibliothèque et la mettre sous sa coupe dans le Monument de la Saint Jean-Baptiste.

Halte là !

Pas de Saint Jean-Baptiste là dedans !

La Bibliothèque sera gratuite, mais aussi elle sera libre.

Nous ne voulons pas qu'elle soit contrôlée par la hiérarchie ecclésiastique, et, *a fortiori*, nous n'admettons pas qu'elle soit sous la coupe de la hiérarchie *canayenne*.

Si l'on veut une institution durable et utile, qu'on la mette hors des atteintes de toutes les clans et de toutes les cliques.

La Saint Jean Baptiste est en train de périr ; le monument de Maisonneuve est en panne parce que les côteries, les gêneurs de toute nationalité et de tout parti s'en sont mêlés.

Continuera-t-on de telles errements pour la Bibliothèque Publique ?

Dieu nous en garde !

Si la Saint Jean-Baptiste veut offrir le local ? Qu'on l'accepte.

Si la Saint Jean-Baptiste veut en prendre le contrôle ?

Pas d'affaires !

PLEBS

ENCORE GUYHOT

M. Tardivel, qui s'est très bien conduit dans l'affaire Guyhot, puisqu'il s'est joint à nos plaintes, et a admis à diverses reprises que le clergé canadien-français faisait fausse route et avait mérité les reproches dont il se plaignait, est en train de gâter la seule bonne action peut-être qu'il ait faite dans sa vie.

S'il m'en souvient bien, M. Tardivel écrivait à ce sujet aux environs du 1er octobre 1892 :

Il faut dire la vérité.

Si l'organisation de l'Eglise en ce pays était plus conforme au droit canonique ; si partout il y avait des chapitres composés de l'élite du clergé pour aider l'évêque, *qui ne serait plus alors irrégulièrement entouré ; si.....* ; si l'on observait toujours les lois si sages de l'Eglise *relativement aux chapelains des communautés religieuses* ; si la vertu de prudence présidait aux relations *entre le clergé et les personnes du sexe* ; si l'autorité pesait avec soin les représentations qu'on lui fait de bonne foi *sur la conduite de tel ou tel prêtre* ; si elle faisait une enquête sévère *dès que des bruits sinistres commencent à circuler* ; si, lorsqu'un prêtre tombe lourdement, on lui appliquait *tout de suite* la rigoureuse discipline de l'Eglise *au lieu de se contenter de le changer de place ou de l'éloigner du diocèse ; si, etc.....* ; jamais les faibles ne seraient ébranlés comme ils le sont aujourd'hui.

Croit-on que l'abbé Guyhot aurait pu vivre dans la pourriture *pendant cinq ans* si Saint-Sulpice avait surveillé ses membres ?

Les catholiques *peuvent et doivent agir*.

Le voilà, le voilà donc le bon apôtre, qui, au bout de six mois, vient hypocritement nous accuser d'avoir flétri le clergé et d'avoir profité d'un cas isolé pour étayer une condamnation générale !

Qu'on relise les écrits de ce Tartuffe de bas étage, et l'on verra si jamais nous avons même osé établir un réquisitoire aussi poignant, aussi sévère.

On ne l'a pas condamnée, cette belle âme, parce qu'on savait qu'il ne servait à rien de la maudire.

On ne l'a pas retranché de la communion, ni des sacrements : ce membre glorieux d'une école en décomposition.

C'eût été inutile.

Comme son protagoniste, Louis Veuillot, il eût sans doute lancé une douche sur un *certain* Fabre et un *certain* Taschereau qui avaient la *déraison* de se conduire en *écoliers* ; puis il aurait commandé *une messe* pour faire passer le tout.

Non, on réserve ces foudres pour nous, pauvres laïques qui n'avons pas encore trouvé la sainte méthode de délier les cordons des pieuses escarcelles, et l'on espère nous réduire par la famine.

Mais on fait une grave erreur en cela.

Jamais, jamais, entendez-vous, vous nous prendrez de cette façon !